



*XXIX<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Départementale  
des syndicats Cgt- Force Ouvrière de la Vienne  
Vendredi 15 octobre 2021 - Salle de la Quintaine – CHASSENEUIL DU POITOU*

## **RESOLUTION ET MOBILISATION GENERALE**

*Syndicalisation – Développement – Représentativité*

*Revendications – Résistances - Rassemblements*

*Liberté – Dignité – Résister – Revendiquer - Manifester*

# **Vive la République Laïque et Sociale !**

*Revendiquer – Négocier – Contracter*

*Pour un Vrai Travail, un Vrai Salaire, une Vraie Retraite*

*Pour une Vraie Protection Sociale, Collective, Solidaire et Egalitaire*

*Contre le « quoi qu'il en coûte social et salarial » ; Contre la rigueur budgétaire et l'austérité*

# **POUR**

## **LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALE AU SEIN DE LA Cgt-FO**

# **CONTRE**

## **L'INFLUENCE SECTAIRE ET POLITIQUE AU SEIN DE LA Cgt-FO**

Le 29<sup>ème</sup> Congrès de L'Union Départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de la Vienne, réuni à CHASSENEUIL DU POITOU, SALLE DE LA QUINTAINE, le vendredi 15 octobre 2021, réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens adoptée en 1906.

Le 29<sup>ème</sup> Congrès réaffirme la nécessaire indépendance de l'organisation syndicale de la Cgt-FO, à l'égard des gouvernements, du patronat, de tous les partis politiques, de toutes les religions, de toutes associations ou sectes philosophiques.

Le 29<sup>ème</sup> Congrès réaffirme son irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical et plus particulièrement à l'absolue nécessité de lutter contre toute influence extérieure, particulièrement politique, qui porterait atteinte à l'organisation syndicale confédérée de la Cgt-Force-Ouvrière, à son indépendance et sa liberté.

Dans un contexte où le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux droits et aux libertés syndicales, le Congrès réaffirme son attachement indéfectible au syndicalisme confédéré libre et indépendant qui permet de regrouper les salariés actifs, privés d'emploi ou retraités, dans l'action pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, professionnels et sociaux.

## **POUR LE RESPECT ABSOLU DU DROIT SYNDICAL, DE LA LIBERTE SYNDICALE ET DE LA LIBERTE DE NEGOCIER**

---

Le Congrès exige l'abrogation de la loi liberticide du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale » issue d'un accord dit « position commune » entre le patronat (MEDEF et CGPME) et la CGT et la CFDT qu'il condamne.

Cette loi remet en cause fondamentalement entre autre :

- la liberté syndicale et la liberté de désigner des délégués syndicaux.

Le Congrès maintient sa ferme revendication du retour à la libre désignation des délégués syndicaux.

Pour des raisons similaires, le Congrès demande l'abrogation de la loi du 5 juillet 2010 « relative à la rénovation du dialogue social » dans la Fonction Publique issue des accords dits de Bercy de juin 2008.

Le Congrès revendique le retour et le maintien de toutes les instances « Délégué du Personnel », « Comité d'Entreprise » et « Comité d'Hygiène, de Sécurité et Condition de Travail ».

De la même manière, le Congrès condamne la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et les décrets associés qui restreignent le champ des compétences des C.A.P. Le Congrès revendique le retour et le maintien de toutes les compétences des C.A.P.

Le Congrès s'oppose, condamne fermement toutes tentatives de remise en cause ou restriction des droits de grève et de manifester.

Le Congrès exige l'abrogation du fichier Edvige instaurant le fichage de l'appartenance syndicale et politique. Le Congrès exige l'abrogation de la loi liberticide dite « sécurité globale » et de la loi « séparatisme ».

## **POUR LA DEFENSE ET LE RENFORCEMENT DU CODE DU TRAVAIL, DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET DES STATUTS**

---

Le Congrès réaffirme solennellement que le Code du travail, les

Conventions Collectives ainsi que tous les Statuts doivent s'appliquer de manière pleine et entière à l'ensemble des travailleurs salariés, du secteur privé et du secteur public.

Le Congrès exige le retour et le maintien du principe de faveur et de la hiérarchie des normes des textes, donc revendique toujours l'abrogation de la loi Travail et des ordonnances Macron.

Le Congrès condamne le chantier de réformes intitulé « Action publique 2022 », que le gouvernement Macron/Philippe a imposé et que le gouvernement Macron/Castex pilote autoritairement et à marche forcée, et qui ne vise, sous couvert de modernisation fallacieuse, qu'à la destruction programmée du Service Public républicain fondé sur une Fonction Publique laïque et républicaine au service des citoyens, facteur de cohésion et de justice sociale.

Le Congrès réaffirme son attachement au Statut général de la Fonction Publique, garant de l'indépendance des fonctionnaires, contre toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations, entre autre.

## **POUR COMBATTRE LE « QUOI QU'IL EN COÛTE SOCIAL ET SALARIAL »**

---

Le Congrès rappelle être fermement opposé à toutes politiques économique et sociale dites de « Rigueur » et « d'Austérité », synonyme du « quoi qu'il en coûte social et salarial » quelles que soient leurs raisons et leurs origines politiques, patronales ou syndicales et d'où qu'elles viennent, nationale, européenne et internationale.

Le Congrès réitère sa condamnation de toute « dictature néolibérale » de la dette et des déficits qui sacrifierait inévitablement les dépenses « d'investissement humain progressiste » essentielles tels que celles de Solidarité, de Santé, d'Education, de Services Publics républicains...

## **POUR LA CREATION D'EMPLOI CONTRE LE CHOMAGE CONTRE LES LICENCIEMENTS**

---

Le Congrès apporte tout son soutien aux salariés de toutes les entreprises de la Vienne, victimes de licenciements collectifs ou individuels, particulièrement dans le cadre de fermetures d'entreprises telles que les Fonderies du Poitou Fonte à INGRANDES SUR VIENNE.

Ainsi, le Congrès est indéfectiblement solidaire des salariés victimes de licenciements en général, et des salariés actuellement en lutte pour le maintien et le renforcement de leurs emplois et de l'activité industrielle en particulier.

Le Congrès rappelle son exigence revendiquée de défense d'un véritable emploi et d'un vrai salaire avec CDI ou statut. Le Congrès rappelle que le **Contrat à Durée Indéterminée**, à temps plein, est toujours la norme dans le secteur privé.

Le Congrès exige une réelle politique de ré-industrialisation, favorisant l'activité et l'emploi.

Le Congrès constate que de nombreux salariés et demandeurs d'emploi de toutes catégories sont en situation de forte précarisation d'emploi, de vie sociale particulièrement grave depuis le début de la pandémie liée à la COVID19.

Ainsi le Congrès exige l'abrogation du « décret-loi » du 30 mars 2021 portant réforme de l'assurance chômage, qui ampute la durée et le montant des indemnités des allocataires remettant en cause ainsi la convention de l'assurance chômage du 14 avril 2017.

## **POUR LE RESPECT ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SECURITE AU TRAVAIL**

---

Le Congrès affirme que l'amélioration des conditions de travail passe d'abord et avant tout par la satisfaction des revendications des salariés. Ainsi le Congrès rappelle l'obligation légale, faite aux employeurs, de résultat quant à la protection et la sécurité de la santé des travailleurs.

Le Congrès s'oppose à toute augmentation de la durée légale du travail.

Le Congrès revendique le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche. Il condamne la généralisation du travail du dimanche (remise en cause de la convention 106 de l'OIT), de soirée et de nuit.

Le Congrès réaffirme son attachement et l'importance de toutes les fonctions de la Médecine du travail et condamne sa mise en danger, voire sa survie, par l'absence de moyens humains, professionnels, financiers et structurels. Le Congrès revendique le maintien et le renforcement de la médecine du travail et condamne toute tentative de substitution par la médecine généraliste sous tutelle du patronat.

Le Congrès constate que les restructurations incessantes d'entreprises, la multiplication des plans sociaux, la précarisation grandissante des contrats de travail et la généralisation de méthodes de management peu respectueuses des personnes génèrent une profonde dégradation des conditions de travail qui engendre de plus en plus de problèmes de santé et de troubles psychologiques chez les travailleurs, de surcroît aggravés par la situation sanitaire liée à la COVID19 et la période de confinement.

Le Congrès considère que derrière la terminologie « risques psychosociaux », se cache en fait une non reconnaissance de la part de l'Etat et du Patronat de la dégradation des conditions de travail et de l'intensification du travail.

Le Congrès dénonce l'individualisation des relations sociales à travers des objectifs, qui bien souvent sont inatteignables. C'est l'une des sources des « Burn-Out » et de suicides de salariés.

Concernant la préservation de la santé et la prévention des risques dans le cadre du travail, le Congrès rappelle qu'il s'agit là d'une obligation de résultat de l'employeur, et non comme l'indiquent les textes d'une obligation de moyens, pour la préservation de la santé physique et mentale des salariés.

Le Congrès appelle ses syndicats et sections syndicales à agir dans les instances C.S.E. et C.S.S.T., à faire connaître toutes difficultés pour faire respecter et évoluer les droits et conditions des travailleurs en situation de handicap.

## **POUR LA DISPARITION DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE**

---

Le Congrès s'alarme du nombre toujours croissant des bénéficiaires du RSA et du basculement grandissant du nombre de salariés et leurs familles dans des situations de précarité, de pauvreté voire de situations de misères.

Le Congrès s'indigne que des travailleurs et leurs familles soient atteints dans leur dignité parce que contraints d'avoir recours à la Banque Alimentaire, à l'Épicerie Sociale, aux colis alimentaires, à l'aide sociale, à l'aide caritative sous toutes ses formes, y compris pour l'accès à la santé.

Le Congrès rappelle solennellement que tous les salariés et leurs familles devraient être préservés dans leur dignité, leurs légitimes droits de salariés et de citoyens, notamment pour le droit à l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, à la sécurité et au bien-être, aux activités sociales, culturelles et sportives, en bénéficiant ainsi de la solidarité nationale et non de la charité.

## **POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES RETRAITES, DES PENSIONS, DES ALLOCATIONS ET DES MINIMAS SOCIAUX**

---

Pour la Congrès, l'augmentation générale des salaires demeure une revendication prioritaire. Il en est de même de l'augmentation des pensions, des retraites, des minimas sociaux.

L'augmentation des salaires, pensions, et minimas sociaux est la clé de voûte de la reprise et de la croissance économique au travers de l'évolution de la consommation des ménages.

Le pouvoir d'achat, dramatiquement insuffisant, régresse pour certaines catégories de salariés et de retraités de plus en plus nombreuses, les plaçant dans une situation de précarité générale aggravée.

Le Congrès s'indigne que le salaire moyen dans la Vienne et la Région Poitou-Charentes soit parmi le plus bas au plan national. Il dénonce

fermement l'insuffisance des résultats des négociations salariales, l'obstruction délibérée des délégations patronales dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), voire leurs prises de décisions unilatérales et autoritaires en matière de fixation des niveaux de salaire, particulièrement dans le secteur privé.

Le Congrès exige l'ouverture de véritables négociations sur l'augmentation générale des salaires et du point d'indice des fonctionnaires.

Le Congrès revendique l'augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites, des minimas sociaux et des allocations ainsi que du SMIC.

## **COMBATTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LUTTER POUR L'EGALITE « travail égal, salaire égal »**

---

Le Congrès rappelle que l'égalité salariale doit être respectée par le Patronat et l'État patron.

Le Congrès réaffirme que cette valeur républicaine d'égalité est une condition pour la liberté et l'émancipation de tous les salariés.

Le Congrès réaffirme ses objectifs d'égalité des droits : l'accès à l'emploi, les salaires, l'évolution des carrières, l'accès à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de travail, la retraite, s'appuyant sur les conventions collectives de branches professionnelles et les statuts.

Le Congrès réitère que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire : « à travail égal, salaire égal ».

Le Congrès souligne l'importance de l'action syndicale en faveur de l'emploi salarié des personnes en situation d'handicap.

Le Congrès rappelle que la lutte contre toutes les formes de discrimination est un aspect essentiel de l'action syndicale.



# **DEFENDRE LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE ET EGALITAIRE**

## **« COTISER SELON SES MOYENS AFIN DE SE SOIGNER SELON SES BESOINS »**

---

Le Congrès condamne les attaques permanentes dont est l'objet notre Protection Sociale Collective sur toutes les branches : Maladie, Retraite, Famille et Accidents du Travail.

Le Congrès déplore également qu'il en soit de même pour l'Assurance Chômage.

Le Congrès réitère son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur la cotisation sociale, salaire différé, qui confère aux salariés un droit de propriété sur la Sécurité Sociale.

Le Congrès rappelle sa revendication pour un retour à la Sécurité Sociale du 4 octobre 1945 : « *cotiser selon ses moyens afin de se soigner selon ses besoins* » sur les bases des principes énoncés par le Conseil National de la Résistance.

## **RETRAITES**

---

Le Congrès réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux.

Le Congrès rappelle qu'en vingt ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15%, passant de 37,5 ans à 43 ans, ce qui justifie l'abrogation de tous les textes qui visent à retarder l'âge légal de départ à la retraite et à la diminution des pensions.

Le Congrès rejette tout projet gouvernemental qui visera à vouloir imposer une contre-réforme des retraites.

Le Congrès revendique le retrait de la CSG supportée par les retraités qui ont déjà cotisé toute leur vie professionnelle.

Le Congrès revendique :

Pour le secteur privé, le retour au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années avec un taux de remplacement à 75% du salaire moyen et la revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires.

Pour le secteur public, le maintien du cadre des pensions civiles et militaires qui constituent un élément essentiel du statut de la fonction publique, le retour de la reconnaissance de la catégorie active pour l'ensemble des grades qui en bénéficiaient jusqu'en 2010.

## **DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC LAÏQUE ET REPUBLICAIN**

*« LES SERVICES PUBLICS, C'EST LA REPUBLIQUE »*

---

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Le Congrès revendique le rétablissement d'un véritable Service Public de proximité, fondé sur une Fonction Publique républicaine, de proximité.

Ainsi le Congrès s'indigne et condamne son démantèlement et son remplacement par des « Maisons France Service » qui ne sont autres que des maisons au « service du public » dont l'objectif est uniquement « l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ainsi que l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative) ».

Le Congrès rappelle également sa condamnation de la même manière, la loi du 27 janvier 2014 sur la MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), qui s'inscrit dans une logique destructrice de remise en cause de l'égalité des territoires.

Ainsi le Congrès rappelle toujours son opposition la plus ferme à l'égard de la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République ».

Le Congrès réaffirme son combat de défense des garanties statutaires des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction Publique.

Le Congrès exige de l'État les moyens indispensables aux missions de service public et les recrutements de personnels statutaires nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi le Congrès condamne les lois de territorialisation, de régionalisation, de décentralisation et de déconcentration qui mettent en très grand danger la Nation, la démocratie et l'égalité républicaine. C'est la République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui est en danger.

Le Congrès réitère son opposition à la loi « Hôpital-Patient-Santé-Territoire » (H.P.S.T.) qui ruine les hôpitaux publics, rend le travail des agents de plus en plus difficile, dangereux pour eux, et remettant en cause la qualité des soins et la prise en charge des patients.

Le Congrès s'oppose à la politique autoritaire et unilatérale des Agences Régionales de Santé (A.R.S.) qui, par des enveloppes bloquées, imposent une logique de « moyens » contre une exigence légitime de « besoins » dus aux patients et aux personnels de santé.

Le Congrès réaffirme son opposition aux fusions d'établissements publics éloignant toujours plus le patient de son lieu de soin et l'employé de son lieu de travail à l'exemple des centres hospitaliers de Montmorillon, de Châtelleraut, de Loudun, avec le CHU de Poitiers.

Le Congrès revendique qu'il soit mis un terme à la destruction des services publics et demande l'augmentation des recrutements dans la Fonction Publique.

Le Congrès réaffirme son attachement à l'égalité de traitement des citoyens devant le service public, dans le cadre de l'unité de la République et revendique la création de poste d'agents titulaires, en qualité et en quantité afin de répondre aux besoins des usagers.

## POUR UNE ECOLE PUBLIQUE LAIQUE ET REPUBLICAINE

---

Attachée à l'école laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Education Nationale, conduisent à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation des programmes et à l'éclatement des diplômes.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi dite de « refondation de l'école » (loi Peillon 2013), qui fournit le cadre de toutes ces contre-réformes.

Le Congrès revendique le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, permettant aux bacheliers d'accéder à la filière universitaire de leur choix (Loi **O**rientation et **R**éussite des **E**tudiants / parcoursup).

Le Congrès dénonce les attaques multiples que subit l'enseignement public : créations de postes en nombre insuffisant dans les écoles et suppressions de postes dans les collèges et les lycées du département de la Vienne ; nombre insuffisant de remplaçants pour pallier les absences des enseignants absents ; emplois précaires non statutaires et personnels non formés pour l'accompagnement des élèves handicapés.

Depuis la suppression des RASED, manque de postes d'enseignants spécialisés en école primaire pour la prise en charges des élèves en difficulté scolaire et/ou en situation de handicap.

Le Congrès demande la titularisation des Contractuels de l'enseignement secondaire, à commencer par ceux qui ont accès à un « CDI » et s'oppose à la menace de recrutement de Contractuels dans le 1<sup>er</sup> degré.

Il se prononce en faveur d'un enseignement de transmission des connaissances, pour la création de tous les postes nécessaires et pour le respect d'un cadre national (programmes, horaires, diplômes, concours de recrutement des enseignants...)

Il réaffirme l'impérieuse nécessité, pour sauver l'école de la République et rétablir les personnels dans leurs droits.

## **POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE PUBLIQUE**

---

Le Congrès affirme son attachement à l'éducation permanente qui permet la promotion professionnelle et sociale de l'ensemble des travailleurs, ce qui s'oppose à l'enfermement appelé « adaptabilité », « employabilité ».

Le Congrès revendique l'accès de tout jeune à une formation professionnelle initiale qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux.

Le Congrès s'oppose au pilotage et au financement de la formation professionnelle par les branches professionnelles qui accélèrent le processus de remise en cause des titres et diplômes. Le Congrès dénonce également l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et de l'apprentissage, contenue dans le projet de loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Elle réaffirme la nécessité de maintien de la formation professionnelle sous statut scolaire dans les lycées professionnels.

Le Congrès réaffirme en particulier le rôle essentiel des EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et des SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté dans le cadre d'une formation diplômante.

Le Congrès rappelle le rôle de l'éducation nationale dans la formation continue des salariés par le réseau des GRETA. Il condamne la réduction de leur nombre, la mutualisation de leurs moyens et la précarisation de leurs personnels.

Le Congrès rappelle que tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme et effectuer le parcours professionnel du CAP niveau V au BTS niveau III, ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leurs demandes.

C'est pourquoi, le Congrès exige la réouverture de sections dans les lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel, l'arrêt des fermetures de sections et dénonce également le transfert de ces

filières de formation vers l'apprentissage, ne laissant plus le choix de la formation initiale.

De même, le Congrès soutient l'opposition des enseignants des lycées professionnels à la mixité des parcours et à la mixité des publics dans le groupe classe (jeunes en formation sous statut scolaire et jeunes en apprentissage) et condamne tout désengagement de l'Etat qui confie les jeunes de leurs établissements à des formations patronales.

Le Congrès exige pour les personnels de la voie professionnelle la garantie de l'accès et du maintien du statut national des fonctionnaires et de leur statut spécifique.

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FAIRE GAGNER FO DANS LA VIENNE**

---

Le Congrès appelle les militants et adhérents FO, leurs syndicats et sections syndicales, tant du secteur privé que du secteur public, afin que, tous les jours, quotidiennement, dans le cadre de leurs activités syndicales de défense des intérêts individuels et collectifs, matériels et moraux, professionnels et sociaux, de tous les salariés, au plan donc interprofessionnel, priorisent, privilégient, renforcent et développent une représentativité forte de notre syndicalisme FORCE OUVRIERE et de notre Union Départementale FORCE OUVRIERE de la Vienne.

Le Congrès appelle également tous ses militants et adhérents à soutenir leur Union Départementale FO de la Vienne afin de négocier partout où cela est possible des « **Protocoles d'Accords Préélectorales** » au sein des entreprises, trouver et recruter des candidats, constituer des listes FO au **Comité Social et Economique (C.S.E.)** au sein des entreprises et ainsi, pouvoir faire voter pour les listes FORCE OUVRIERE.

## **POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFOC VIENNE**

---

Le Congrès salue et félicite le travail consumériste remarquable de toute l'équipe de l'AFOC de la Vienne au bénéfice de l'ensemble des consommateurs et des locataires de notre département de la Vienne.

Le Congrès se félicite de l'engagement de l'AFOC de la Vienne au sein de l'AFOC nationale faisant ainsi rayonner son militantisme syndical et

consommériste, dans l'intérêt plus large au plan national des droits des consommateurs et des locataires.

Le Congrès appelle l'ensemble de ses membres adhérents, militants et sympathisants à soutenir l'AFOC Vienne, y adhérer, à y s'investir bénévolement, à contribuer aux travaux et aux actions de l'association et enfin à la faire connaître du plus grand nombre.

## **POUR RENFORCER ET DEVELOPPER « INFOJURIDIQUES VIENNE »**

*« RESPECT DES DROITS – DROIT AU RESPECT »  
« VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI »*

---

Le Congrès se félicite de l'excellent travail syndical d'accueil, d'écoute et d'accompagnement humain, syndical et prud'homal exercé par nos camarades défenseurs prud'homaux, mis en œuvre dans le cadre de la Commission « InFOjuridiques FO Vienne ».

Le Congrès appelle tous les militants et militantes à s'y engager, à rejoindre « InFOjuridiques FO Vienne » afin de développer et mettre à disposition de tous les salariés du département un outil juridique renforcé, efficace, accessible et militant qui puisse contribuer, avec la « syndicalisation », la « structuration juridique des syndicats et sections syndicales FO », et la « négociation des P.A.P. » associée à la présentation de listes de candidats au C.S.E., au développement du syndicalisme réformiste militant dans la Vienne.

Le Congrès rappelle sa revendication d'abrogation des contre-réformes (loi « Macron » du 6 août 2015), (loi « travail » du 8 août 2016 et les ordonnances « Macron/Pénicaud » de septembre 2017) visant clairement à décourager les travailleurs salariés justiciables d'agir auprès du Conseil des Prudhommes particulièrement la Vienne, pour faire respecter leurs droits de salariés et obtenir justice et réparation faces aux employeurs coupables.

Le Congrès persiste à revendiquer des moyens supplémentaires suffisants en « temps » et « financiers » pour un meilleur et efficace fonctionnement du Conseil des Prudhommes de la Vienne ainsi qu'une meilleure indemnisation des conseillers prud'homaux.

# **POUR RENFORCER ET DEVELOPPER LA SYNDICALISATION, LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE**

---

Le Congrès appelle tous les syndicats et sections syndicales FO VIENNE à constituer leurs cahiers de revendications, à proposer l'adhésion FO annuelle à tous les salariés, à faire adhérer FO, 1 carte annuelle, 12 timbres mensuels et ainsi contribuer au rapport de force indispensable face à l'entreprise et au patronat, face à l'administration et l'Etat patron, afin de faire aboutir nos justes et légitimes revendications.

Le Congrès appelle tous les syndicats et sections syndicales FO VIENNE à contribuer à favoriser, partout où cela leur sera possible, en soutien et en appui à l'Union Départementale FO VIENNE la création de nouvelles implantations syndicales FO, par la syndicalisation, l'adhésion FO, la négociation des Protocoles d'Accords préélectorales au C.S.E., par la « formation économique, sociale et syndicale », par la mobilisation permanente et déterminée à se mobiliser, à porter et défendre partout les revendications FORCE OUVRIERE, facteur d'émancipation des travailleurs.

Le Congrès renouvelle son soutien aux actions engagées dans le département par ses syndicats et toutes les actions à venir :

- Dans le secteur de la santé, contre les suppressions de postes et les mesures d'économies remettant en cause les acquis des personnels des hôpitaux.
- Dans les écoles, contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui désorganise le service des enseignants et des agents territoriaux (ATSEM, animateurs...), contre les fermetures de classes, de postes.
- Dans le commerce, contre la précarisation des emplois et contre les salaires de misère.
- Chez les Cheminots, contre la réforme ferroviaire qui vise à détruire le statut et privatiser la SNCF par l'ouverture à la concurrence.

Le Congrès appelle ses syndicats et sections syndicales à développer et à faire connaître le nouveau site internet [www.fo-vienne-86.fr](http://www.fo-vienne-86.fr).

Le vendredi 15 octobre 2021  
Adoptée à l'unanimité des délégués du XXIXème Congrès.



